

Le contexte sport santé L'instruction interministérielle du 24 décembre 2012 demande la mise en place d'un **plan régional « Sport, Santé, Bien-être »**, dont l'objectif est d'accroître le recours aux Activités Physiques et Sportives (APS) comme thérapeutique non médicamenteuse, et de développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, dans un but de préservation du « capital santé » de chacune et de chacun.

Ce plan d'actions concernera plus particulièrement les publics dits « à besoins particuliers » : les personnes handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes avançant en âge...

Le comité de pilotage Sport Santé Bien-Etre (SSBE) est co-organisé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour former à l'accueil et à la prise en charge de ces publics spécifiques, le Campus de l'Excellence Sportive de Bretagne, la DRJSCS et l'Agence Régionale de Santé de la Région Bretagne mettent en place un **plan de formation continue à destination des professionnels de l'activité physique et du sport**, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

L'objectif des formations L'objectif de ces formations est l'acquisition de connaissances et de compétences adaptées à un public spécifique afin de mieux concevoir les programmes d'activité physique et d'en évaluer les effets.
Les formations s'organisent autour d'un **MODULE TRONC COMMUN** (obligatoire) suivi de **MODULES SPECIFIQUES** (au choix).

Contenu des formations :

programmes, bénéfices et risques liés aux APS :

Risques potentiels induits par une pratique physique mal adaptée chez les patients porteurs des pathologies chroniques fréquemment rencontrées ou chez des sujets à risques (du fait de leur âge, ou de la présence d'un autre handicap que celui dû à une maladie chronique.).

Conduite à tenir en cas de « malaise ou accident » et recommandations actuellement préconisées par les autorités compétentes en matière d'activité physique.

Bénéfices obtenus par la pratique d'activité physique parfaitement adaptées.

Evaluation des programmes mis en place.

Et pour chacune des pathologies :

Principales **caractéristiques de la maladie** ainsi que son retentissement sur le plan psychique et fonctionnel.

Interactions éventuelles de l'activité physique avec les principaux traitements.

Définition de **programmes** d'activité physique adaptée.

Risques spécifiques liés à la pratique d'APS.

Une **attestation de réussite** est délivrée à l'issue des modules de formation. En lien avec la formation, une charte « Sport Santé Bien-Etre », et un logo « Sport Santé Bien-Etre » permettront aux structures de valoriser leur engagement en faveur du Sport / Santé.

Les sessions **Volume horaire:** sont organisées :
-plusieurs sessions du MODULE TRONC COMMUN (24 heures, sur 4 journées de 6h)
-une session de chaque MODULE SPECIFIQUE (21 heures, sur 3 journées de 7h)

Lieu : Dinard **Durée :** 3 ou 4 jours **Nombre de places :** 30 environ

MODULE TRONC COMMUN :

Le Sport / Santé. Bénéfices et risques de la pratique physique:

les grands enjeux de santé publique liés aux effets de l'activité physique dans les populations pathologiques. Niveaux de preuves.

Les principales déficiences. Approche médicale des pathologies chroniques. Spécificités des publics accueillis. Incapacités et limitations à l'exercice dans différents secteurs du handicap.

Le mouvement comme outil de réhabilitation psychologique, physiologique et sociale de l'individu.

Les mécanismes et les effets du mouvement et de l'activité physique, pour les publics spécifiques et/ou dans des environnements non adaptés (altitude, plongée, chaleur, etc.).

Les données récentes concernant les programmes d'activité et de préparation physiques.

Les interactions activité physique, nutrition, hygiène de vie et pathologie.

Les techniques et méthodes d'évaluation du niveau d'activité physique et de la condition physique. Les recommandations pratiques.

MODULES SPECIFIQUES :

Module 1 : AP et populations spécifiques

Module 2 : AP personnes âgées et maladies dégénératives

Module 3 : AP et pathologies cardio-vasculaires et respiratoires

Module 4 : AP et cancers

Les dates -Module **Tronc commun** Dinard :
29/05 au 01/06/2017
Code **session CARIF-OREF** : 85650
-Module **Tronc commun** Dinard **16 au 19/10/2017**
-Module **Tronc commun** Rennes :
16 au 17/10/2017 et 27 au 28 novembre 2017.
Code **session CARIF-OREF** : 85651

-Module **1 populations spécifiques** 03 au 05/04/2017 à Dinard
Code **session CARIF-OREF** : 85652
-Module **2 maladies dégénératives** 19 au 21/06/2017 à St-Brieuc
Code **session CARIF-OREF** : 85653
-Module **3 pathologies cardio-vasculaires** 02 au 04/10/2017 à Dinard
Code **session CARIF-OREF** : 85654
-Module **4 cancers** 13 au 15/11/2017 à Dinard
Code **session CARIF-OREF** : 85655

Tarifs **Coût pédagogique** : 100,00€ par module (forfait)

Hébergement Restauration Le site de Dinard dispose d'un hébergement rénové et d'un self. **Pension complète** : Forfait 31 €
Tarifs au 1er septembre 2017 **Tarif repas** : 6 €

Contacts Coordonnateur pédagogique **Paul DELAMARCHE** 02 99 16 34 16 Paul.delamarche@gmail.com
Inscription et suivi administratif **Katy MASSY** 02 99 16 34 15 Katy.Massy@campus-sport-bretagne.fr
Suivi financier **Vincent BOUDIER** 02 99 16 55 10 vincent.boudier@campus-sport-bretagne.fr